

Strasbourg, 3 décembre 2024

AP/CAT(2024)07
original anglais

Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA)

82^e réunion commune du Comité des correspondants permanents et des directeurs des centres spécialisés

21-22 novembre 2024
Paris

Rapport de réunion

Jeudi 21 novembre 2024

ALLOCUTION DE BIENVENUE

Krzysztof Zyman, Secrétaire exécutif de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), souhaite la bienvenue aux participants à la 82^e réunion commune du Comité des correspondants permanents (CCP) et des directeurs des centres spécialisés. Sont présents à la réunion les correspondants permanents de la Croatie, de Chypre, de la Grèce, du Luxembourg, de Malte, de la Macédoine du Nord, du Portugal, de Saint-Marin, de la Serbie, de la République slovaque et de l'Ukraine. Les correspondants permanents de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie et de Monaco ont présenté des excuses car ils sont retenus par d'autres engagements, qui les empêchent de participer à la réunion. M. Zyman souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CCP, Mme Stefanovic (Serbie) et M. Chekryhin (Ukraine), qui se présentent brièvement.

1. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR [AP/CAT\(2024\)OJ04](#)

Le projet d'ordre du jour est adopté tel qu'il a été proposé.

2. DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

M. Zyman rappelle les décisions prises lors de la dernière réunion du CCP, tenue le 16 mai 2024.

- M. Stojanovic, Directeur du Centre d'innovation pour la sécurité (SIC) de Belgrade a présenté les activités du Centre à la réunion. Ensuite, le CCP a décidé d'inclure le SIC dans le réseau des centres spécialisés EUR-OPA.
- À la suite de la décision du CCP, le secrétariat a chargé Mme Elisabeth Lambert d'élaborer un document de travail sur le droit à un environnement propre, sain et durable. Mme Lambert présentera le document lors de la présente réunion.

Le Secrétaire exécutif a aussi participé aux réunions suivantes :

- Le 2^e atelier technique du Pôle de gestion des incendies, organisé par la FAO du 19 au 21 mars 2024 à Rome, et le 3^e atelier technique consacré à « l'élaboration d'une feuille de route initiale pour le Pôle de gestion des incendies - priorités, moyens et rôles des partenaires », qui s'est tenu du 28 au 30 mai 2024 au siège de la FAO à Rome. De plus amples informations sont disponibles sur le site web de l'Accord.
- Le Forum euro-méditerranéen pour la gouvernance des risques de catastrophes, la préparation en matière de santé et le renforcement du travail en réseau, qui s'est tenu les 2 et 3 mai 2024 à Saint-Marin et qui était organisé par le Centre européen pour la médecine de catastrophe (CEMEC). Plusieurs directeurs de centres spécialisés ont également participé à cet événement, qui a permis des échanges et l'établissement de relations.

- Le Forum européen de la protection civile 2024, organisé par la Plateforme du réseau européen de connaissance en protection civile de la Commission européenne, qui s'est tenu les 4 et 5 juin à Bruxelles. M. Zyman y a présenté les travaux de l'Accord dans ce domaine ainsi que la Recommandation intitulée « Utilisation des outils numériques tels que les médias sociaux et les applications mobiles pour communiquer efficacement sur les risques de catastrophes », qui avait été adoptée à la 80^e réunion du CCP, tenue les 6 et 7 novembre 2023.
- La conférence sur le thème « Droits humains et migrations dans le contexte des catastrophes naturelles et des situations d'urgence », organisée les 11 et 12 juin à Ankara dans le cadre du projet conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe intitulé « [Renforcer la protection des droits humains dans le contexte des migrations en Türkiye](#) ». La conférence s'est concentrée sur les aspects juridiques de la protection des droits des migrants et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, notamment sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. M. Zyman y a présenté la Recommandation 2021-2 intitulée « Inclusion des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés dans les crises de santé publique causées par une pandémie due à un virus ou un autre agent pathogène », adoptée lors de la 14^e réunion ministérielle de l'Accord, qui s'était tenue le 24 novembre 2021 à Matosinhos (Portugal). Il a aussi présenté la Recommandation 2016-1 sur les migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans le contexte de la prévention et de la gestion des risques majeurs, adoptée lors de la 13^e réunion ministérielle de l'Accord, qui s'était tenue le 26 octobre 2016 à Lisbonne (Portugal).
- Le colloque sur les jeunes, la démocratie et l'action pour le climat, qui s'est tenu du 24 au 26 septembre à Strasbourg. Des jeunes, des responsables politiques, des travailleurs de jeunesse et des chercheurs dans le domaine de la jeunesse se sont réunis pour discuter du rôle des jeunes face à la crise climatique, des priorités et des défis, de la recherche et de la politique en matière de jeunesse. M. Zyman a tenu un stand lors du forum pour sensibiliser le public aux catastrophes naturelles et technologiques et pour faire connaître le projet BeSafeNet.
- L'édition 2024 de la Plateforme d'Europe et d'Asie centrale pour la réduction des risques de catastrophes intitulée « Responsabiliser les communautés, renforcer la résilience » s'est tenue du 6 au 8 novembre 2024 à Budva (Monténégro). La plateforme était organisée conjointement par l'UNDRR, la Commission européenne et EUR-OPA. M. Zyman a participé à la plateforme avec Catherine Emezie afin de maintenir et d'accroître la visibilité de l'Accord et de promouvoir les valeurs fondamentales de la mission du Conseil de l'Europe, en particulier une approche de la réduction des risques de catastrophes fondée sur les droits humains et menée par les collectivités. M. Zyman a participé à la table ronde ministérielle. Cet événement a permis de présenter les travaux d'EUR-OPA devant environ 600 représentants de 55 pays. Lors du forum a notamment eu lieu la cérémonie de remise des prix de l'olympiade BeSafeNet. Les réalisations d'EUR-OPA ont été reconnues et saluées, d'autant plus que la protection et la prévention restent des priorités pour les États membres.
- Deux événements organisés conjointement par le Centre européen pour la prévention et la prévision des tremblements de terre (ECPFE) et le Centre européen sur la vulnérabilité des systèmes et réseaux industriels (ECILS), le 3 mai à Skopje, en Macédoine du Nord, et le 19 octobre à Ioannina, en Grèce (le Secrétaire exécutif a participé en ligne à ces deux événements). Les directeurs de centre donneront des précisions sur ces événements lorsqu'ils présenteront les activités menées par leur centre en 2024.

En janvier 2024 a été créé un service du Processus de Reykjavik et de l'environnement, spécialement chargé de coordonner les activités liées à l'environnement. En outre, une Task Force intersecrétariat sur l'environnement a été créée pour rationaliser et coordonner les activités du Conseil de l'Europe dans ce domaine. M. Zyman souligne que le lien entre l'environnement et les droits humains est de plus en plus reconnu : en effet, vivre dans un environnement malsain peut nuire au bien-être et aux droits fondamentaux de la population et, en définitive, fragiliser la démocratie. À la suite du Sommet de Reykjavik, tenu en mai 2023, le Comité des Ministres a décidé de la création d'un Groupe multidisciplinaire sur l'environnement (GME), chargé d'élaborer la stratégie du Conseil de l'Europe.

Le GME a tenu sa première réunion du 25 au 27 septembre à Strasbourg. L'Accord EUR-OPA y était représenté par Mme Freitas (correspondante permanente du Portugal). Le GME a pour objectif d'élaborer une stratégie qui puisse être adoptée par le Comité des Ministres en mai 2025. La stratégie s'appuiera sur la Recommandation sur les droits de l'homme et la protection de l'environnement, adoptée en 2022, qui appelle les États membres à envisager de reconnaître le droit à un environnement propre, sain et durable comme un droit de l'homme. Compte tenu de ces faits nouveaux, EUR-OPA souhaite contribuer à cette réflexion et a donc chargé Mme Elisabeth LAMBERT, juriste et directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS, France), travaillant dans l'unité de recherche DCS, d'élaborer un document de travail sur le sujet. Dans une prochaine étape, l'Accord examinera les conclusions du rapport du CDDH (qui sera publié dans les semaines à venir) et la stratégie sur l'environnement actuellement élaborée par le GME, avant de prendre position et d'étudier la possibilité que des lignes directrices d'EUR-OPA soient élaborées dans ce domaine.

3. PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2024

3.1 Réunions statutaires

M. Zyman invite les participants à consulter les rapports des réunions tenues par le Bureau le 14 février ([AP/CAT\(2024\)01](#)) et le 3 octobre ([AP/CAT\(2024\)04](#)) et de la réunion tenue par le Comité des correspondants permanents (CCP) le 16 mai ([AP/CAT\(2024\)03](#)). Tous les rapports de réunion ont été distribués à l'avance.

4. SITUATION BUDGÉTAIRE AP/CAT(2024)05

Le projet de budget d'EUR-OPA pour 2025 est actuellement élaboré sur la base du barème de traitement pour 2024, ajusté en fonction de l'inflation, et pourrait être adopté rapidement. Le budget 2025 devrait permettre à l'Accord de maintenir ses activités à un niveau similaire à celui de 2024.

5. PRIORITÉS DE L'ACCORD EN 2025 [AP/CAT\(2021\)11](#)

- 5.1. Discussion sur les priorités de l'Accord, y compris une mise à jour du projet « Améliorer la préparation des civils aux catastrophes technologiques en Ukraine ».**

M. Zyman présente le projet pour l'Ukraine, qui fait actuellement l'objet de propositions de financement de la part de sources autres que l'Accord. Si des fonds suffisants sont obtenus, il est à espérer que des centres spécialisés soient invités à collaborer à ce projet, car certains d'entre eux possèdent l'expertise et l'expérience requises en matière de catastrophes technologiques.

En ce qui concerne le plan à moyen terme, certains thèmes qui y sont mentionnés pourraient encore être développés, par exemple la protection du patrimoine culturel, déjà traitée par certains centres spécialisés. M. Zyman invite les participants à faire part de leurs idées sur les futurs thèmes que l'Accord pourrait traiter.

6. LE DROIT DE VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT PROPRE, SAIN ET DURABLE

[Document de travail](#)

6.1. Présentation du document de travail intitulé « Les obligations étatiques et droits des populations à être protégées des effets graves du réchauffement climatique : concrétisation du droit à un environnement sain et durable face aux risques et menaces de risques naturels »

Le Comité examine le document de travail intitulé « Les obligations étatiques et droits des populations à être protégées des effets graves du réchauffement climatique : concrétisation du droit à un environnement sain et durable face aux risques et menaces de risques naturels », élaboré par Mme Elisabeth LAMBERT, juriste et directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS, France), travaillant dans l'unité de recherche DCS.

Mme Lambert présente son document en commençant par souligner que, face à la réalité de risques climatiques grandissants, l'objectif global de son travail est de replacer l'Humain au cœur du processus de prévention et de préparation aux risques. Il incombe donc aux décideurs, aux chercheurs et à la société dans son ensemble de se demander comment compléter l'approche conventionnelle/fondée sur la sécurité par une approche fondée sur les droits humains.

Le document de travail tente de répondre à la question suivante :

- i) Comment la prise en compte de l'environnement sain et durable (et notamment d'un droit humain à un environnement sain et durable et d'un droit à être protégé des effets néfastes sur ses droits fondamentaux du réchauffement climatique) peut-elle orienter les actions menées dans le cadre d'EUR-OPA afin de faire face aux risques liés au réchauffement climatique ? Dans le cadre de l'étude, une série de sous-questions doivent aussi être traitées : Quelles responsabilités pour les États européens ? Existe-t-il des responsabilités nouvelles ? Comment ces nouvelles obligations et les droits des populations peuvent-ils être rendus opérationnels ? Comment mieux associer les populations, compte tenu de la gravité des risques, et importe-t-il d'associer les populations ? Quelles nouvelles modalités de gouvernance mettre en place aux différentes échelles ? Quelles recommandations formuler pour les futures mesures à prendre par l'Europe ?

Le document de travail comporte trois parties. La 1^{re} examine, d'un point de vue juridique, les responsabilités des États et des organisations internationales, et les droits correspondants des populations face au changement climatique. Dans la 2^e partie, consacrée à la mise en œuvre,

Mme Lambert explique comment rendre ces droits opérationnels. La 3^e partie comporte des propositions concrètes d'actions qui pourraient être menées par EUR-OPA. Dans son exposé, Mme Lambert se concentre sur la 2^e partie et sur la 3^e.

Mme Lambert rappelle que le droit à un climat sûr est considéré comme une composante du droit à un environnement sain et durable selon la déclaration du rapporteur de l'ONU sur l'environnement et les droits de l'homme. Le droit à un climat sûr est désormais admis/reconnu. En particulier, dans un arrêt novateur rendu le 9 avril 2024 en l'affaire *Verein KlimaSeniorinnen Schweiz et autres c. Suisse*, à l'origine de laquelle se trouvait une requête (n° 53600/20) introduite par une association suisse et ses membres (un groupe de femmes âgées préoccupées par les conséquences du réchauffement climatique sur leurs conditions de vie et sur leur santé), la Cour a estimé que l'article 8 englobe un droit pour les individus à une protection effective, par les autorités de l'État, contre les effets néfastes graves du changement climatique sur leur vie, leur santé, leur bien-être et leur qualité de vie.

La 1^{re} partie du rapport examine l'obligation de prévention incombant aux États, inscrite dans le droit international, notamment dans le droit de l'environnement, sous la forme d'une obligation de diligence raisonnable (obligation de comportement), qui suppose deux préalables. Premièrement, l'État a l'obligation de chercher à acquérir la **connaissance des risques ou des menaces**. Un État ne peut pas être tenu pour responsable si les risques n'ont pas été identifiés. Il faut donc que l'État connaisse les risques et que **l'État ait la capacité de prendre des mesures pour limiter l'impact des risques**. Lorsque ces deux conditions sont réunies, l'État a une responsabilité en matière de **prévention**. L'obligation de préparer la population n'est pas une obligation nouvelle, mais plutôt une nouvelle composante de l'obligation de diligence raisonnable.

En conséquence, pour agir efficacement, il est nécessaire de préparer la population à faire face aux risques et de l'associer plus largement aux actions menées. Les études sociologiques mettent en évidence une acceptation sociale dans ce domaine : les populations semblent prêtes à accepter les mesures requises pour s'adapter aux risques liés au changement climatique. Ces mesures peuvent toutefois être perçues comme interventionnistes par certaines populations vivant dans des zones à risque, car ces populations peuvent être amenées à se réinstaller dans d'autres zones, moins menacées. Pour que ces mesures soient bien acceptées et pour éviter des mouvements de révolte dans les États, il est impératif d'associer plus largement les populations aux mesures.

Mme Lambert rappelle que la Convention d'Aarhus (1998) est le premier traité à avoir reconnu les droits du public à la participation dans le domaine environnemental. La Convention repose sur trois piliers : le droit à l'information, le droit à la participation et le droit d'accès à la justice. Il convient de noter que la grande majorité des États membres de l'Accord EUR-OPA ont aussi ratifié la Convention d'Aarhus. Un autre droit lié au droit à l'information est le droit à la science, qui n'est pas suffisamment pris en considération. Ce droit vise à protéger les citoyens contre l'émergence d'une « fausse science » en garantissant que la science fondée sur des données probantes est utilisée pour identifier les risques et pour guider l'action des États, afin d'éviter que les risques ne se transforment en catastrophes. Concernant les enjeux de gouvernance, Mme Lambert souligne l'importance du droit à la participation citoyenne. Par exemple, en France, la Convention citoyenne a montré l'intérêt marqué de la population pour les questions environnementales et a débouché sur la formulation de nombreuses recommandations. Il est intéressant de noter qu'un autre exemple de participation citoyenne concerne la Suisse, où les référendums sont souvent utilisés pour déterminer la ligne de conduite à adopter par les autorités.

Mme Lambert recommande que l'Accord étudie la possibilité de mener les actions suivantes.

- i) Établir un mécanisme de suivi des recommandations existantes. Actuellement, seules trois des recommandations adoptées par l'Accord mentionnent le suivi, c'est-à-dire le devoir, pour les États parties à l'Accord, de vérifier que la recommandation en question est mise en œuvre. Il est donc impossible de déterminer si, et dans quelle mesure, des progrès ont été réalisés, ou quelles difficultés entravent la mise en œuvre. Dans un premier temps, EUR-OPA pourrait envoyer un questionnaire aux États membres, qui seraient invités à indiquer quelles mesures spécifiques, préconisées dans ses recommandations, ils ont prises, ou à expliquer pourquoi ils n'ont pas pris de mesures.
- ii) L'Accord devrait examiner, en vue de s'en inspirer, le « système des dossiers » mis en place dans le cadre de la Convention de Berne, qui permet de signaler des motifs de préoccupation au Comité permanent. Un formulaire électronique, disponible sur le site internet de l'Accord et accessible au public, permettrait de donner des informations et servirait de base à des échanges avec l'État concerné. Une autre possibilité serait de créer un sous-comité, chargé de collecter les données et de les analyser, pour identifier les bonnes pratiques.
- iii) En outre, l'Accord pourrait élaborer une recommandation qui engloberait tous les risques naturels et tous les groupes vulnérables en lien avec le changement climatique. Cette recommandation devrait mentionner la protection des générations actuelles et futures, et traiter explicitement du droit à l'information, du droit à la participation, du droit à la science, etc. Elle pourrait aussi préconiser la mise en place, au niveau national, de modalités de participation citoyenne qui iraient au-delà de simples consultations.

En conclusion, Mme Lambert rappelle qu'EUR-OPA est en première ligne pour apporter des réponses aux risques naturels liés au changement climatique. Elle estime qu'EUR-OPA tire sa légitimité de son lien institutionnel avec le Conseil de l'Europe, de son expertise spécifique et de son mécanisme de collaboration avec les centres scientifiques. Malheureusement, il faut reconnaître que, faute de visibilité, l'Accord n'est pas mentionné dans la doctrine.

Il est urgent de rendre concrète et effective l'obligation de prévention et de préparation en plaçant les citoyens au cœur du processus. EUR-OPA devrait envisager de prendre des mesures plus précises pour suivre les actions menées par les États dans ce domaine. Ce suivi devrait être vu, non pas comme une sanction, mais plutôt comme un moyen d'améliorer l'efficacité des actions présentes et futures de l'Accord. [Lien vers la présentation](#)

M. Zyman remercie Mme Lambert de défendre la mission d'EUR-OPA et de soulever de nombreuses questions importantes qui méritent d'être examinées. Une discussion s'ensuit et M. Zyman conseille aux participants de réfléchir à d'autres mesures concrètes qui pourraient être prises.

Décision : Le CCP étudiera la possibilité d'élaborer des lignes directrices et une recommandation sur les obligations des États et le droit des populations à un environnement sain et durable face aux risques et menaces de risques naturels, qui prendraient en compte la stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement et d'autres documents pertinents.

7. BONNES PRATIQUES DES CENTRES SPECIALISES D'EUR-OPA - PUBLICATION COMMUNE, PAR LE SCENT ET LE CEMEC

Mme Reynolds (Présidente, République slovaque) présente une publication en ligne, fruit d'une collaboration entre le CEMEC et le SCENT, sur les bonnes pratiques dans le domaine de l'électromobilité, qui servira à accroître la visibilité de l'Accord. La publication se fonde sur l'expertise du CEMEC dans le domaine de la médecine de catastrophe et sur le projet du SCENT consacré à la lutte contre les incendies de véhicules électriques.

Étant donné qu'EUR-OPA a réalisé des travaux considérables pendant de nombreuses années, il est important de mieux faire connaître ces travaux au monde extérieur. Mme Reynolds invite les participants intéressés à la contacter s'ils souhaitent collaborer à cette initiative.

8. SUIVI DES SYNERGIES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : COLLABORATION ENTRE LA CONVENTION DE BERNE, LA CONVENTION DU PAYSAGE ET EUR-OPA

M. Zyman rappelle les discussions sur la collaboration entre l'Accord, la Convention de Berne et la Convention du paysage et les progrès déjà réalisés dans le cadre du Groupe multidisciplinaire sur l'environnement (GME). Les résultats de la stratégie sur l'environnement seront utilisés pour concevoir la collaboration future des trois mécanismes, de manière à maximiser leurs synergies.

9. INFORMATION SUR LES PRINCIPAUX POINTS À RETENIR DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE MULTIDISCIPLINAIRE AD HOC SUR L'ENVIRONNEMENT (GME) QUI S'EST TENUE DU 25 AU 27 SEPTEMBRE 2024 À STRASBOURG

Ana Freitas présente un résumé des débats et des résultats de la première réunion du Groupe multidisciplinaire sur l'environnement (GME), qui s'est tenue du 25 au 27 septembre à Strasbourg.

Ce groupe de travail ad hoc, créé par le Comité des Ministres en juillet 2024, est spécialement chargé d'élaborer un projet de stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement et un plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie, conformément à la Déclaration de Reykjavík.

Cette première réunion avait trois objectifs principaux : 1) présenter ce groupe de travail ad hoc, 2) approuver son mandat et 3) élire les personnes qui assureront la présidence et la vice-présidence du GME, ainsi que les autres membres du Bureau. Mme Maria Diamantopoulou, ambassadrice de Grèce, a été élue à la présidence, des membres de Géorgie, de France, de Hongrie et des Pays-Bas ont été élus à la vice-présidence, et trois autres personnes ont été élues pour siéger au Bureau.

Le mandat a été approuvé et les tâches confiées au groupe ont été présentées. Le GME étant chargé de traiter spécifiquement l'impact de la triple crise planétaire (pollution, changement climatique et perte de biodiversité) sur les droits humains, les États membres seront représentés par leurs ministères de l'Environnement. Au niveau national, toutes les activités qui devront être mises en place seront donc conçues et coordonnées sous l'égide du secteur de l'environnement ; les activités ne relèveront cependant pas toutes de ce seul secteur.

Le GME a établi le calendrier suivant.

- Un recueil des activités en cours et prévues et des propositions d'activités nouvelles dans le domaine de l'environnement seront présentés d'ici la fin de l'année.
- Le projet de stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement et le plan d'action correspondant seront présentés d'ici mars 2025.
- Un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie doit être présenté avant le 31 décembre 2025.

La réunion a rassemblé plus de 100 participants de différents secteurs et horizons, et les discussions ont principalement porté sur la manière dont ces groupes de parties prenantes pourraient contribuer aux activités du GME. Étaient représentés les États membres, les organes du Conseil de l'Europe et plusieurs organisations internationales (l'Union européenne, Greenpeace, Amnesty International, la Fédération internationale pour les droits humains, etc.). Toutes les entités ont eu la possibilité de se présenter. M. Zyman s'est adressé aux participants au nom d'EUR-OPA ; il a déclaré que l'Accord était ouvert à la collaboration et prêt à participer aux activités du GME et à contribuer à son développement. Mme Freitas a constaté que ni les ministères de la Protection civile ni les ministères de l'Intérieur n'étaient représentés à la réunion.

En conséquence, il est essentiel que l'Accord reste mobilisé afin de veiller à ce que la perspective de la réduction des risques et de la sensibilisation aux risques fasse partie intégrante des discussions du GME et des documents qui en découleront. Les priorités établies par le plan à moyen terme 2021-2025 et les activités menées par les centres spécialisés devraient être dûment prises en considération.

Le GME tiendra sa deuxième réunion du 9 au 11 décembre 2024.

10. ÉLECTIONS DES ORGANES SUBORDONNÉS AU SEIN DU COMITÉ DES CORRESPONDANTS PERMANENTS [AP/CAT\(2022\)08rev](#)

La composition du Bureau n'a pas besoin d'être renouvelée en 2024. Cependant, M. Balducci annonce qu'il cessera d'être membre du Bureau en raison d'autres engagements. Mme Freitas se porte volontaire pour remplacer M. Balducci. En outre, le Secrétaire exécutif invite les membres à envisager de rejoindre le sous-comité des projets. En l'absence de volontaires, M. Micallef et Mme Holcinger poursuivront seuls leur travail sur les projets.

Décision : Le CCP élit à l'unanimité Mme Freitas (CP, Portugal) en tant que Vice-Présidente du Bureau pour un mandat de deux ans. Le CCP remercie M. Balducci (CP, Saint-Marin) pour sa contribution aux travaux du Bureau.

11. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DES CENTRES SPÉCIALISÉS EN 2024 ET PROPOSITIONS POUR 2025

Les directeurs des centres spécialisés présentent les résultats de leurs projets de 2024 et les propositions de projets pour 2025.

Centre européen pour la sensibilisation aux catastrophes (Besafenet), Chypre

M. Christou rappelle les objectifs du projet [BeSafeNet](#), qui sert d'outil en ligne pour promouvoir la culture du risque dans la population en donnant sur son site web des informations fiables sur les risques naturels et technologiques. Dans le cadre du projet, des élèves d'établissements d'enseignement secondaire de toute l'Europe, âgés de 11 à 16 ans, sont invités à participer à l'olympiade annuelle. En 2024, 137 établissements de 10 pays ont participé à l'olympiade en ligne du 23 février. Les équipes de Chypre, de Grèce et de Roumanie ont remporté la compétition. La cérémonie de remise des prix de l'olympiade BeSafeNet s'est tenue lors de la réunion de la Plateforme d'Europe et d'Asie centrale pour la réduction des risques de catastrophes, organisée par l'UNDRR du 6 au 8 novembre 2024 à Budva (Monténégro). En outre, le site web de BeSafeNet a été mis à jour et il est désormais plus convivial pour les personnes en situation de handicap grâce à l'ajout de fonctions d'ajustement des couleurs, de lecteurs d'écran, de loupes, etc.

M. Christou annonce qu'en 2025, l'olympiade sera ouverte aux 46 États membres du Conseil de l'Europe. Cette proposition est bien accueillie. L'olympiade est prévue pour le 12 mars 2025. BeSafeNet collaborera avec l'ECPFE (Grèce) pour élaborer de nouveaux contenus concernant les personnes en situation de handicap et leurs accompagnants en cas de tremblement de terre. BeSafeNet s'associera aussi à l'ICoD (Malte) pour réviser les contenus sur la désertification. M. Christou rappelle au CCP que sa collaboration est essentielle pour diffuser des informations sur l'olympiade et ainsi améliorer les connaissances sur les catastrophes dans les pays membres. MM. Zyman et Christou rédigeront ensemble une lettre adressée à l'UNICEF afin de promouvoir davantage le projet. [Lien vers la présentation](#)

Centre européen sur les feux de forêt (ECFF), Grèce

En 2024, l'ECFF s'est concentré sur le projet Resilience4ALL, qui vise à sensibiliser aux risques de catastrophes via des outils numériques accessibles et à rédiger de bonnes pratiques pour la formation des premiers intervenants en ce qui concerne les personnes ayant des handicaps physiques, visuels, auditifs, intellectuels ou cognitifs, ou des maladies chroniques, afin que personne ne soit oublié dans les situations d'urgence. Mme Karma montre plusieurs vidéos qui sensibilisent à ces questions et visent à instaurer une culture en la matière. L'ECFF a aussi organisé une formation pour les pompiers sur les techniques de gestion du handicap dans les situations d'urgence. Les personnes en situation de handicap étant plus exposées en cas d'urgence, la formation a attiré l'attention sur ce groupe et sur la manière de mieux communiquer avec ces personnes. L'ECFF a élaboré une publication intitulée « [Leave no one behind : active involvement of persons with disabilities in disaster preparedness and response towards strengthening inclusive disaster resilience](#) » (Ne laisser personne de côté : participation active des personnes handicapées à la préparation et à la réponse aux catastrophes en vue de renforcer la résilience inclusive face aux catastrophes), en plus de plusieurs autres publications élaborées en collaboration avec l'UNDRR, dont les recommandations pour la gestion des vagues de chaleur et des feux de forêt destinées aux urbanistes et aux responsables politiques. L'ECFF a aussi

participé activement à plusieurs événements mondiaux, tels que le forum d'apprentissage ville-à-ville organisé du 29 au 31 juillet 2024 à Nanning (Chine) par l'initiative « Pour des villes résilientes 2030 » (MCR 2030), qui vise à améliorer la résilience des villes face aux catastrophes d'ici 2030.

En 2025, l'ECFF organisera un exercice d'évacuation avec la participation de personnes handicapées. L'un des objectifs est d'associer les personnes handicapées au processus, dès les premières étapes de planification. Il est aussi prévu d'organiser un événement pour faire connaître les résultats du projet Resilience 4ALL. [Lien vers la présentation](#)

Projets en cours en Ukraine

M. Chekryhin (CP, Ukraine) informe les participants sur les activités éducatives en cours qui s'adressent spécialement aux enfants en Ukraine, dans le contexte de la guerre actuelle. Diverses formations à la sécurité sont organisées dans les établissements scolaires, sur différents thèmes : sécurité incendie, sécurité technologique, protection contre les mines et premiers secours, par exemple. En outre, des formations à la sécurité mobiles, dont le contenu est identique à celui des formations ordinaires, sont organisées pour les enfants qui habitent à proximité des lignes où se déroulent les hostilités. De plus, les autorités développent les premiers jeux éducatifs, qui portent sur la sécurité incendie, la sécurité technologique et la protection contre les mines. Les enfants qui participent à ces jeux reçoivent un certificat qui leur permet de visiter une caserne de pompiers. Cette initiative vise à former de jeunes pompiers et sauveteurs ; les résultats obtenus jusqu'à présent sont positifs pour les enfants d'un point de vue éducatif.

Centre euro-méditerranéen pour l'évaluation et la prévention du risque sismique (CEPRIS), Maroc

M. Jabour présente les activités menées par le CEPRIS en 2024, qui se sont concentrées sur les programmes de sensibilisation et le renforcement de la résilience contre les dangers et les risques de tsunami au Maroc. En effet, la zone de contact entre la plaque tectonique africaine et la plaque eurasiatique est le siège d'une forte activité sismique ; celle-ci génère des tsunamis, qui menacent les côtes. Le CEPRIS mène aussi des activités de surveillance en s'appuyant sur le réseau sismique, qui déclenche généralement une alerte peu de temps après un fort tremblement de terre. En ce qui concerne la surveillance du niveau de la mer, les données des marégraphes de Casablanca sont transférées directement au centre de Rabat et à la commission Oceana chargée de la surveillance régionale. Des exercices de simulation de tsunami organisés dans des villes côtières proches de Casablanca permettent de savoir où se réfugier en cas de tsunami. Le CEPRIS a mené plusieurs activités dans les zones côtières, dans le cadre de son programme de sensibilisation et de son programme côtier. Sur la plage, le CEPRIS forme des sauveteurs de la protection civile pour qu'ils soient en mesure de réagir en cas d'alerte, de gérer une évacuation et d'utiliser les abris verticaux en cas d'urgence. Comme il est très difficile d'expliquer ou de visualiser une évacuation sur la côte, surtout en été lorsque la plage est bondée, des panneaux d'évacuation ont été installés le long des sentiers côtiers.

À Rabat, les élèves ont appris à évacuer et à adopter le comportement adéquat en groupe. Le CEPRIS a coordonné différents exercices pour les établissements scolaires. À El Jadida, au sud de Casablanca, l'université a participé à des exercices de préparation aux tsunamis organisés le

long de la côte. De plus, des panneaux ont été installés afin de sensibiliser les visiteurs de la plage aux risques de tsunami, en indiquant les distances à parcourir dans un délai d'environ 40 minutes le long de l'itinéraire d'évacuation, ce qui laisse suffisamment de temps pour atteindre les abris.

En 2025, tous ces éléments seront utilisés pour produire une vidéo localement et le CEPRIS espère organiser des exercices d'évacuation. Le CEPRIS utilisera des exemples de tsunamis passés dans les vidéos, car il y a des endroits où les tsunamis ont déjà causé beaucoup de dégâts.
[Lien vers la présentation](#)

Centre universitaire européen pour les biens culturels (Centro Universitario Europeo per i Beni Culturali (CUEBC)), Italie

M. Ferrigni présente la structure générale du programme d'activités du CUEBC, qui est axé sur le patrimoine culturel. Il souligne que les paysages actuels sont le résultat de modifications du paysage, qui font aussi partie du patrimoine culturel. Ces modifications ne sont pas toutes nécessairement compatibles avec l'environnement, mais elles créent le paysage culturel dans lequel nous vivons. L'objectif du CUEBC est de parvenir à l'éco-compatibilité. Pour protéger l'environnement, il est nécessaire de prévenir ou d'atténuer les conséquences des catastrophes naturelles.

Ces dernières années, le CUEBC (qui est par ailleurs à l'origine de beaucoup de projets, d'interventions, d'études et d'actions) a traité ce thème en travaillant sur un projet qui vise à améliorer la connaissance des risques locaux dans les collectivités locales. L'objectif est de rassembler des connaissances en intervenant dans des établissements d'enseignement supérieur et de les diffuser dans les médias. Aux voies institutionnelles s'ajoutent des voies non institutionnelles, qui se révèlent parfois plus efficaces (étant donné que les populations ne suivent généralement pas les recommandations). Ce projet sur le changement climatique et les paysages culturels s'intéresse notamment aux effets du changement climatique sur les paysages culturels et aux connaissances que possèdent les populations, aux effets des techniques de construction sur les paysages culturels et les terrasses, et aux mesures qui permettraient de réduire ces effets.

Le CUEBC tente de définir des moyens de réduire l'impact et de mettre en place un projet à long terme pour atténuer les effets persistants du changement climatique sur les paysages. Il y a peut-être une limite méthodologique à l'action, mais d'autres perspectives s'ouvrent avec les logiciels d'IA, qui peuvent faire une analyse prédictive et qui permettent ainsi de prédire ou de modéliser ce que sera le climat dans 20 ans et quel sera l'impact de cette nouvelle réalité climatique sur les terres, les terrasses, les cultures, etc. Le projet est structuré de manière à établir un lien entre le climat et des techniques certifiées. Il devrait permettre de déterminer, d'une part, quel est le logiciel le plus efficace pour traiter ce problème et, d'autre part, comment communiquer avec les collectivités locales de manière à ce que la recherche favorise la protection locale des paysages culturels.

M. Ferrigni encourage vivement d'autres directeurs à collaborer à ce projet. Il enverra une proposition de projet écrite aux autres centres afin que ceux qui sont intéressés puissent collaborer.

Vendredi 22 novembre 2024

Centre européen pour la prévention et la prévision des tremblements de terre (ECPFE), Grèce

Mme Pelli présente les activités menées par l'ECPFE en 2024. Pour l'activité I, l'ECPFE s'est associé à l'ECILS de Macédoine du Nord, à l'ECRM d'Arménie, à « Cultural Heritage Without Borders » d'Albanie et au centre croate spécialisé dans les tremblements de terre. La première phase de cette activité a porté sur le comportement sismique des églises byzantines dans la région des Balkans, sur les dégâts qu'elles ont subis et sur les mesures de conservation. Plusieurs visites techniques ont été organisées à Kozani, dans le nord de la Grèce et dans l'ouest de la Macédoine, au cours desquelles des données sismiques pertinentes ont été recueillies. Une fois traitées, les données ont été présentées lors de l'atelier qui s'est tenu à Ioannina, en Grèce, le 19 octobre. Dans le cadre de l'activité II, le centre partenaire ECILS a organisé, le 23 mai à Skopje, un atelier sur l'évaluation sismique et la mise aux normes des structures en maçonnerie conservées. Dans le cadre de l'activité III, l'ECPFE a participé à un webinaire de deux jours organisé par l'ECBR sur l'outil DIGIRISX, destiné à réduire les risques de catastrophes dans les zones sismiques de Roumanie ; cet outil permet de créer des contenus informatifs numériques et de les diffuser sur les réseaux sociaux. L'ECPFE a aussi participé, les 28 et 29 octobre, aux activités de l'initiative de formation à la sécurité pour les personnes handicapées, mise en œuvre par l'OASP en 2024. Dans le cadre de cette initiative, les deux centres ont collaboré à la production d'une vidéo destinée aux personnes aveugles et présentant les lignes directrices relatives à la protection contre les tremblements de terre sur le lieu de travail, avant, pendant et après les secousses.

En 2025, l'ECPFE prévoit les activités suivantes : la deuxième phase de l'activité consacrée au comportement sismique de types caractéristiques d'églises byzantines de la région des Balkans, qui vise principalement à rassembler des données supplémentaires, à établir des catégories et des typologies, à proposer des solutions de construction innovantes et, finalement, à élaborer une stratégie de restauration. Dans le cadre de l'activité II, l'ECPFE collaborera avec BeSafeNet pour créer de nouveaux contenus pour le site web sur les personnes handicapées face aux tremblements de terre, en se plaçant du point de vue des personnes handicapées et de leurs accompagnants. Dans le cadre de l'activité III, l'ECPFE s'associera à l'ECBR pour produire une vidéo présentant des lignes directrices pour l'autoprotection des personnes handicapées en cas de tremblement de terre. [Lien vers la présentation](#)

Centre européen sur la vulnérabilité des systèmes et réseaux industriels (ECILS), Macédoine du Nord

Mme Shendova présente les activités menées par l'ECILS en 2024 dans le cadre de ses projets. L'activité I s'est concentrée sur l'évaluation sismique et la mise aux normes des structures en maçonnerie conservées (phase II). Elle visait principalement à utiliser des données scientifiques et techniques pour mieux évaluer les risques, qui évoluent sans cesse, et pour adapter les stratégies de résilience en conséquence. L'activité II s'est concentrée sur le comportement sismique de types caractéristiques d'églises byzantines de la région des Balkans. L'une des priorités était de renforcer la gouvernance en matière de réduction des risques de catastrophes (RRC) en développant la coopération entre les décideurs, et de mieux définir le rôle des autorités dans la RRC. Les deux projets ont été menés en partenariat avec l'ECPFE. Ces activités ont notamment permis de présenter aux autorités de Macédoine du Nord le nouveau Code grec pour la protection du patrimoine culturel. L'ECILS rédigera aussi des articles pour l'*International Journal*

of Architectural Heritage. Par ailleurs, le centre a participé au forum EUROMED PROTECT-NET, qui s'est tenu les 2 et 3 mai à Saint-Marin, et y a présenté un exposé sur les rôles, les activités et la situation dans le domaine de la réduction des risques en Macédoine du Nord. L'ECILS a également participé à la 18^e conférence mondiale sur le génie parasismique, qui s'est tenue du 30 juin au 5 juillet à Milan (Italie). [Lien vers la présentation](#)

Centre européen pour la réhabilitation des bâtiments (ECBR), Roumanie

M. Georgescu présente les activités menées par l'ECBR en 2024 dans le cadre du projet consacré à l'outil DIGIRISX, qui permet de créer des contenus informatifs numériques et de les diffuser sur les réseaux sociaux ; ce projet donne suite à la recommandation d'EUR-OPA relative à l'utilisation des outils numériques pour communiquer efficacement sur les risques de catastrophes. L'ECBR a organisé, les 28 et 29 octobre, deux webinaires de formation, qui ont permis de réfléchir avec les acteurs locaux aux sujets qu'il faudrait traiter par des moyens numériques (comme les médias sociaux et les applications mobiles) pour améliorer la communication sur les risques de catastrophes. Différentes parties prenantes et des jeunes ont participé à l'exercice ; parmi les thèmes abordés figuraient la stratégie nationale de réduction des risques sismiques, la préparation aux situations de tremblement de terre, la vulnérabilité et le risque sismique dans les bâtiments, etc. L'ECPFE a aussi participé au webinaire. Selon les résultats d'une enquête réalisée en ligne au cours du séminaire, les participants ont jugé cette formation très utile.

En 2025, l'ECBR continuera à produire du matériel de formation. M. Georgescu poursuivra son partenariat avec l'ECPFE et l'échange d'expériences avec d'autres centres EUR-OPA, notamment avec les centres des pays voisins. [Lien vers la présentation](#)

Centre européen pour la médecine de catastrophe (CEMEC), Saint-Marin

M. Mugavero met en avant les réalisations du CEMEC en 2024, en soulignant que la mission du centre englobe la prévention des crises, leur gestion et la réponse aux crises. Au cours de l'année, le CEMEC a organisé 90 formations, qui ont été données par 217 formateurs et auxquelles 1 517 personnes ont participé. Ces formations portaient sur la gestion des risques de catastrophes, sur la préparation aux situations d'urgence, sur le soutien médical avancé et sur le renforcement de la résilience. En outre, sept événements majeurs ont rassemblé 540 participants et 23 formateurs. Au cours de la période 2024-2026, le CEMEC doit former 1 100 employés de l'administration publique de Saint-Marin aux interventions d'urgence et aux premiers secours. Toutes les activités sont menées en collaboration avec des institutions clés comme l'Université de la République de Saint-Marin (CUFS), l'Université de Rome « Tor Vergata » et son Département d'ingénierie électronique (DIE), et l'Observatoire de sécurité et de défense CBRNe (OSDIFE) d'Italie.

Le CEMEC a participé à 49 formations, ateliers et conférences de dimension internationale, qui ont réuni 4 758 participants et plus de 52 experts. Les 2 et 3 mai, le forum EUROMED PROTECT-NET, axé sur la gouvernance de la réduction des risques de catastrophes dans la région euro-méditerranéenne, a constitué un moment fort ; des interventions ont été faites à cette occasion par des centres spécialisés d'EUR-OPA et par le Secrétaire exécutif de l'Accord.

Parmi les principaux projets menés en 2024 figuraient ENSURE-PROTECT, destiné à renforcer la sécurité de la défense civile grâce à une formation et un équipement adaptés, et SHIELD-EXCEL, destiné à faire progresser la protection CBRNe et la formation des intervenants dans des

environnements contrôlés. En outre, le CEMEC a publié 10 articles scientifiques et participé à 10 simulations internationales, qui ont permis d'améliorer ainsi les capacités de réponse aux catastrophes et la préparation opérationnelle.

La formalisation des partenariats a été une priorité, avec la signature de 10 nouveaux protocoles d'accord. Le CEMEC a aussi élargi son audience, puisqu'il compte plus de 2 000 nouveaux abonnés sur Facebook et 8 000 sur LinkedIn. Pour ce qui est des perspectives, le CEMEC donne la priorité à la collaboration, à l'innovation et au renforcement de la résilience pour relever les défis mondiaux. [Lien vers la présentation](#)

Initiative relative à la préparation aux catastrophes et à leur prévention en Europe du Sud-Est (DPPI SEE)

M. Zyman souhaite la bienvenue à M. Rade Rajkovchevski, Directeur de l'Initiative relative à la préparation aux catastrophes et à leur prévention en Europe du Sud-Est (DPPI SEE), qui a pris ses fonctions en avril 2024. M. Rajkovchevski résume les principales activités de l'Initiative. Celle-ci est structurée autour de 10 correspondants dans 10 autorités nationales de protection civile, qui sont toutes membres du Mécanisme de protection civile de l'UE. L'Initiative DPPI SEE se concentre sur la prévention et la préparation face aux catastrophes. Parmi ses principales activités figurent l'organisation de deux réunions décisionnelles régionales par an et l'organisation de 7 à 10 ateliers, séminaires et formations dans le cadre du programme de formation à la gestion des catastrophes. En 2024, les événements se sont concentrés sur des aspects comme la conception de projets, les partenariats public-privé, les maîtres-chiens dans les opérations de recherche et de sauvetage, la gestion des situations d'urgence en cas d'incendies de forêt et la gestion du stress. Le secrétariat représente l'Initiative DPPI SEE dans plusieurs autres réseaux, et notamment dans le cadre du programme GoHelp et du projet GARD de DHL et du PNUD. En outre, l'Initiative a signé en 2024 un protocole d'accord avec l'UNICEF, qui sera suivi, jusqu'à la fin 2026, de 7 activités consacrées à la prise en compte des besoins des enfants dans le domaine de la protection civile et de la gestion des risques de catastrophes. L'Initiative DPPI SEE a le statut d'observateur auprès de l'Accord EUR-OPA sur les risques majeurs. [Lien vers la présentation](#)

Centre d'innovation pour la sécurité (SIC), Serbie

Le SIC a été fondé en 2011 par la faculté des études de sécurité de l'Université de Belgrade et a rejoint le réseau des centres spécialisés en mai 2024. M. Stojanovic, Directeur du SIC, présente la mission du Centre, qui se concentre sur le développement et l'analyse de solutions logicielles avancées pour les entités privées et publiques de Serbie. Le SIC est devenu un intermédiaire essentiel entre la recherche universitaire et l'industrie en veillant à ce que les innovations techniques les plus récentes soient effectivement utilisées dans la pratique. En 2024 et au cours des années précédentes, le SIC a fourni au moins 15 évaluations des risques et plans d'urgence à divers clients, dont la ville de Belgrade, des institutions des secteurs des médias et de la santé, et la Banque nationale de Serbie. Le Centre bénéficie d'un agrément du ministère de l'Intérieur, qui l'autorise à réaliser des évaluations des risques de catastrophes et à élaborer des plans d'urgence. Le SIC établit des plans d'urgence opérationnels pour différents types de menaces (tremblements de terre, inondations, risques biologiques, risques technologiques, etc.) et met au point des solutions logicielles complètes, applicables à toute entreprise et permettant d'obtenir plusieurs résultats simultanément. Les logiciels sont conçus pour évaluer tous les types de risques et pour apporter une aide à la décision grâce à la visualisation des données et à l'analyse d'impact.

Le SIC travaille en partenariat avec la Faculté d'ingénierie mécanique de l'Université de Belgrade pour évaluer tous les types de risques.

En 2025, le SIC prévoit d'intensifier sa collaboration avec la Faculté et le Centre national de simulation, en vue d'organiser des formations avec les secteurs privé et public et des acteurs locaux investis dans l'évaluation des risques de catastrophes et les plans d'urgence, notamment le commissaire à la protection civile, chargé de gérer les situations de risque dans son entreprise. Les formations visent à informer, à sensibiliser et à établir des procédures à suivre en cas de catastrophe naturelle. En outre, il est prévu d'améliorer les solutions logicielles et de les proposer sur le marché de l'évaluation des risques, principalement aux personnes morales. Les logiciels offrent des possibilités de gestion des risques sur le lieu de travail, qui passent par des études de faisabilité, une aide à la décision et une rationalisation de l'ensemble du processus. Cependant, la mise en œuvre de ces possibilités peut être entravée par des facteurs comme les impératifs de cybersécurité ou la résistance au changement. M. Stojanovic suggère de mener en 2025 une activité qui viserait à supprimer les bogues. Malgré les défauts que présentent encore les logiciels, ils ont déjà été utilisés avec succès dans deux entreprises serbes. Le SIC poursuivra sa collaboration avec les établissements universitaires et prévoit de se consacrer à la recherche sur les questions liées aux catastrophes naturelles, à la gestion des risques et à la réduction des risques de catastrophes en Serbie ou dans la région. [Lien vers la présentation](#)

Centre spécialisé pour les risques technologiques (SCENT), République slovaque

Mme Halúzová présente les activités menées par le SCENT en 2024. L'Université de technologie slovaque (STU) est la plus grande université de Slovaquie. Le SCENT a été créé en janvier 2024 en tant qu'entité indépendante au sein de la STU. Ses activités sont principalement axées sur des sujets technologiques, en particulier les menaces CBRN. Il serait possible d'étendre les activités du SCENT à d'autres sujets, tels que la gestion des incendies. Les futurs projets auront un caractère pédagogique. Par exemple, des activités de sensibilisation pourront être organisées dans le cadre de la plus grande manifestation de Slovaquie destinée à un public familial, intitulée « Derrière 7 montagnes » et organisée dans le nord du pays. Le SCENT vise à se concentrer sur un sujet spécifique chaque année : la protection contre les risques chimiques la 1^{re} année, la protection contre les risques biologiques la 2^e année, etc. Le SCENT interviendra dans les établissements scolaires ; il organisera des ateliers pratiques pour les enfants sur des sujets CBRN et leur permettra d'essayer du matériel de protection civile et de réaliser des expériences scientifiques. Le SCENT prévoit de coopérer avec l'Institut pour la sécurité internationale et la gestion de crise (ISEMI), composé d'anciens policiers et professionnels de la sécurité qui donnent des conférences et animent des ateliers au niveau international dans le domaine des CBRN. L'ISEMI est prêt à collaborer avec le SCENT pour organiser des activités dans le cadre du festival « Derrière 7 montagnes ». En outre, le SCENT élaborera une brochure sur l'électromobilité en collaboration avec le CEMEC. Au niveau national, le SCENT a donné des conseils aux pompiers sur la manière de se comporter en cas d'incendies causés par des véhicules électriques ; il compte reproduire cette initiative au niveau international. Mme Halúzová exprime le souhait de coopérer avec des centres comme BeSafeNet et l'ECFF. [Lien vers la présentation](#)

Centre euro-méditerranéen sur la dynamique côtière insulaire (ICoD), Malte

M. Mamo présente les activités menées par l'ICoD en 2024. Ces deux dernières années, le Centre a conclu des protocoles d'accord ou établi des relations avec différentes instances, dont le ministère de

l'Environnement, en particulier l'Agence de l'énergie et de l'eau et l'Autorité chargée de l'environnement et des ressources, et plus récemment avec le ministère de l'Agriculture. Les liens étroits entre l'ICoD et les ministères sont la conséquence de l'ouverture au public de formations de niveau master. Le contenu des formations a été élaboré en collaboration avec les différents ministères, qui ont aussi envoyé leurs agents suivre des formations de courte durée (des modules de 3 à 4 semaines). En outre, l'ICoD conçoit des documents qui permettent de diffuser les nouvelles connaissances et qui répondent aux besoins des ministères. Il s'intéresse principalement aux inondations et aux sécheresses, c'est-à-dire aux ressources en eau dans les conditions extrêmes.

À Malte, il est nécessaire de dessaler les eaux souterraines pour satisfaire les besoins en eau de l'agriculture. Compte tenu de cette situation, le Centre étudie actuellement les systèmes de vallées sèches de Malte, qui sont des zones essentielles pour la recharge des aquifères. De nombreux barrages ont été construits dans ces vallées. L'étude porte sur la qualité de l'eau, en particulier sur la contamination de ces ressources en eau. Elle a une grande composante pédagogique : les étudiants vont sur le terrain et font un travail d'observation, pour accéder à la compréhension par l'expérience. L'ICoD a organisé plusieurs événements, dont un hackathon de deux jours lors duquel les étudiants de premier cycle ont rencontré des universitaires, des représentants d'organismes gouvernementaux des secteurs de l'eau, de l'agriculture et de l'environnement, et des représentants d'entreprises privées. Les étudiants ont recensé plusieurs défis et réfléchi aux moyens de les relever, en passant des idées aux solutions concrètes. Chaque étudiant a dû présenter un exposé.

En 2025, l'ICoD prévoit une activité destinée à assurer le transfert des connaissances sur la gestion de l'eau de l'ancienne à la jeune génération avant qu'elles ne se perdent, et à répertorier les connaissances locales. Concernant l'utilisation des réseaux sociaux en tant que nouvel espace démocratique, le Centre s'inspirera du rapport de C. Rizza et du point III. C. 3. du document de travail élaboré par E. Lambert. L'ICoD prévoit de créer une cartographie participative publique, afin de réunir, dans un espace structuré, les connaissances qui sont diffusées sur les médias sociaux et les discussions qui s'y tiennent. Cela permettrait de fournir des informations/connaissances sur le bassin hydrographique où les photos ont été prises et de répondre aux questions du public. L'ICoD a développé un logiciel en accès libre pour placer sur une carte les observations faites par des membres du public, publier des commentaires sur les réseaux sociaux ou diriger les internautes vers le site. M. Mamo a exprimé le souhait de collaborer avec d'autres centres dans le cadre de cette activité, car cet outil pourrait être utilisé pour tout autre risque. Il est déjà prévu d'établir des liens avec BeSafeNet, ce qui permettrait de relier spatialement les observations des étudiants sur le terrain. [Lien vers la présentation](#)

À l'issue de la présentation des exposés, les directeurs demandent que le secrétariat crée, sur le site web d'EUR-OPA, une page où les réalisations de 2024 pourraient être répertoriées et seraient consultables facilement.

12. PRÉSIDENCES DU COMITÉ DES MINISTRES AU COURS DES 24 PROCHAINS MOIS (ÉTATS MEMBRES DE L'ACCORD : LUXEMBOURG, MALTE, MOLDOVA ET MONACO) : OPPORTUNITÉ D'ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DE L'ACCORD

Luxembourg : novembre 2024 – mai 2025

Malte : mai - novembre 2025

Moldova : novembre 2025 – mai 2026

Monaco : mai - novembre 2026

M. Zyman invite les représentants au CCP à suggérer des activités ou des événements qui pourraient être organisés dans leur pays au cours de la présidence.

13. QUINZIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE D'EUR-OPA : APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

L'actuel plan à moyen terme couvre les années 2021-2025 et sa mise en œuvre devrait être achevée avant la tenue de la prochaine réunion ministérielle, qui devrait avoir lieu dans le courant de l'année 2026. La période précédant la prochaine réunion ministérielle devrait être mise à profit pour discuter des priorités futures de l'Accord.

M. Balducci propose que Saint-Marin accueille la prochaine réunion ministérielle.

14. AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES EN 2025

La priorité de l'Accord en 2025 sera d'assurer un financement au même niveau qu'en 2024 pour les activités mises en œuvre par les centres spécialisés dans le cadre de leurs projets. Le secrétariat prévoit deux réunions du CCP, l'une en distanciel et l'autre en présentiel à Strasbourg. La priorité sera donnée aux travaux sur le thème du droit à un environnement sain et durable.

15. QUESTIONS DIVERSES

Aucune autre question n'est soulevée.

16. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Le CCP tiendra sa prochaine réunion en distanciel le mardi 20 mai 2025.

17. FIN DE LA RÉUNION